

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 26-934 modifiant le règlement numéro 15-674 de zonage afin d'agrandir la zone M-229 à même la zone H2-206 et d'ajouter un usage additionnel à l'habitation

Avis public est par la présente donné :

- **Que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, à une séance ordinaire tenue le 5 octobre, a adopté :

Premier projet de règlement numéro 26-934 modifiant le règlement numéro 15-674 de zonage afin d'agrandir la zone M-229 à même la zone H2-206 et d'ajouter un usage additionnel à l'habitation

- **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 19 octobre 2026 à 19h00** dans la Salle Municipale, situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce premier projet de règlement.

Au cours de cette assemblée publique, le coordonnateur à l'urbanisme et à l'environnement expliquera le premier projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

- **Que** les objectifs du règlement sont :
 - D'agrandir la zone M-229 à même la zone H2-206 afin de se coller aux limites cadastrales du lot 6 339 031 du cadastre du Québec;
 - D'ajouter un usage additionnel à l'habitation de type « Service de construction et d'estimation de bâtiments en général », avec des conditions d'opération, à l'intérieur de la zone M-229;
- **Que** le règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- **Que** le premier projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité ainsi qu'à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 8 octobre 2026.

Avis numéro : 2026-78



Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 8 octobre 2026.



Marie-Noël Duclos
Greffière